



Minute sécurité

Casque et jugulaire

19/01/2021



Règle d'or n° 10
Je respecte les règles
de santé et sécurité
ArcelorMittal France



La jugulaire est un élément essentiel pour la sécurité qui sauve des vies, même lors d'une simple chute de plain pied. Son port est obligatoire sur les sites AMF.

A partir de juin 2022, les jugulaires devront être de type 4 points* de fixation (sauf cas exceptionnel validé par une analyse de risques).



Bouclée et ajustée :

- » Dès que je porte mon casque, je boucle ma jugulaire.
- » Pour être efficace et ne pas perdre son casque en cas de chute, la jugulaire doit être systématiquement bouclée mais également ajustée correctement.



Jugulaire mal ajustée



Jugulaire non bouclée

Important : Une jugulaire est normée avec son casque et donc certifiée par le fabricant : un test à l'arrachement est réalisé pour éviter l'étranglement du porteur. Il ne faut donc pas utiliser une jugulaire d'un autre casque pour la mettre sur son casque.

Dès que je mets mon casque, je boucle ma jugulaire et je l'ajuste.

* : jugulaire 3 points est autorisée.

